

212C0946
FR0000073975-OP020-AS11-RO14

20 juillet 2012

Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.

METROLOGIC GROUP

(Euronext Paris)

Le 19 juillet 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître le résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions METROLOGIC GROUP, initiée par la société Tridimension Holding du 5 au 18 juillet 2012 et libellée au prix de 32 € par action (cf. D&I 212C0942 du 19 juillet 2012).

A l'issue de l'offre, Tridimension Holding détient, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Financière Metrologic qu'elle contrôle¹, 3 927 631 actions METROLOGIC GROUP représentant 5 212 259 droits de vote, soit 98,19% du capital et 98,62% des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Tridimension Holding	2 643 003	66,08	2643 003	50,01
Financière Metrologic	1 284 628	32,12	2 569 256	48,61
Total Tridimension Holding	3 927 631	98,19	5 212 259	98,62

Compte tenu des 33 023 actions autodétenues par METROLOGIC GROUP (soit 0,83% du capital), les actions METROLOGIC GROUP non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires sont au nombre de 39 346 actions, représentant 39 882 droits de vote, soit 0,98% du capital et 0,75% des droits de vote de cette société.

Par courrier reçu le 20 juillet 2012, Bryan Garnier & Co, agissant pour le compte de la société Tridimension Holding, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de l'initiateur de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions METROLOGIC GROUP non apportées à l'offre par les actionnaires minoritaires, au prix de 32 € par action, sur le fondement des articles L. 433-4 III du code monétaire et financier, 237-14 et 237-16 I 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier, 237-14 et 237-16 du règlement général sont remplies :

- les 39 346 actions METROLOGIC GROUP non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 0,98% du capital et 0,75% des droits de vote de la société² ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de l'établissement présentateur et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 212C0874 du 3 juillet 2012) ;
- le retrait obligatoire est libellé aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée précédente, soit 32 € par action.

¹ Société anciennement dénommée Philippe Cimadomo Holding.

² Sur la base d'un capital composé de 4 000 000 actions représentant 5 285 164 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **25 juillet 2012**, au prix unitaire de 32 €, et portera sur les 39 346 actions METROLOGIC GROUP non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires, représentant 0,98% du capital et 0,75% des droits de vote de la société.

Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions METROLOGIC GROUP.
